



Michepatim (253)

וְאֵלֶּה הַמִּשְׁפָּטִים אֲשֶׁר תָּשִׂים לִפְנֵיהֶם (כ.א.א.)
 « Et voici les lois que tu placeras devant eux »
 (21,1)

Le terme 'Lois' (Michpatim) peut aussi se traduire par 'Jugements' et les termes 'Devant eux' peuvent aussi se traduire par 'Avant eux'. Ainsi, ce verset se transcrit ainsi : « **Voici les jugements que tu placeras avant eux** ». En effet, il peut arriver que l'homme ne comprenne pas les jugements et la justice d'Hachem. Il peut même trouver Ses Décisions injustes. Dans ce genre de cas, la compréhension des Jugements Divins peut apparaître par la connaissance de toute l'historique des âmes. D'après la tradition, la réincarnation existe. Ainsi, une âme qui a commis une faute dans une vie, devra parfois trouver sa réparation dans une prochaine vie. Quelqu'un peut parfois trouver ce qui lui arrive alors d'injuste. Mais en réalité, il vient réparer par cela une vie passée. C'est là que se trouve la justice. Cela est en allusion dans ce verset: '**Voici les jugements**' les Jugements d'Hachem peuvent parfois se comprendre que quand '**Tu placeras avant eux**', quand tu connaîtras l'histoire des âmes 'avant eux', dans une vie précédente. *Divré Yéhezkel*

כִּי תִקְנֶה עֶבֶד עֲבָרִי שֵׁשׁ שָׁנִים יַעֲבֹד וּבִשְׁבַעַת יֵצֵא לְחֻפְּשֵׁי חָנָם (כ.א.ב.)

Lorsque tu achèteras un serviteur Hébreu, il travaillera six années, et la septième il sortira vers la liberté gratuitement (21.2)

L'expression utilisée ici est : '*Eved Ivri*' (serviteur Hébreu), et non '*Eved Israël*' (serviteur israélite). Pourquoi cette désignation inhabituelle ? Le **Avnei Nézer** fait remarquer que, selon le Midrach (Berechit Rabba 42. 8), le mot '*Ivri*', utilisé pour la première fois au sujet d'Abraham Avinou, traduit une forme de 'séparation'. Le mot '*éver*' signifie 'un côté', et '*Ivri*' implique qu'Avraham et ses descendants après lui ont été désignés pour se tenir d'un 'côté', même si le monde entier devait se dresser contre eux depuis l'autre côté.

Telle est la vraie liberté, fait observer le **Avnei Nézer** : Elle consiste à savoir résister à la contrainte exercée par d'autres influences et d'autres opinions : et s'en tenir résolument à ce que l'on tient soi-même pour vrai. De la même manière, les enfants d'Israël forment le seul peuple au monde qui soit vraiment libre, et donc le seul dont les membres ne peuvent être réduit à

l'esclavage pendant plus de six ans. Voilà pour quoi la Torah parle ici d'un '*Eved Ivri*'

Rav Ruvim zatsal « Talelei Oroth »

אִם יָקוּם וְהִתְהַלֵּךְ בַּחוּץ עַל מַשְׁעֲנֹתָו וְנִקְּה הַמָּכָה רַק שְׁבַתוֹ יִתֵּן וְרָפָא יִרְפָּא (כ.א. יט.)

« S'il se relève et qu'il puisse sortir appuyé sur son bâton, l'auteur de la blessure sera absous. Toutefois, il paiera le chômage et les frais de la guérison » (21,19)

Le Kéren haTsvi s'interroge: Si l'auteur de la blessure paie le chômage et les frais de la guérison, qui remboursera la perte de Torah causée au blessé? Il répond que c'est effectivement l'auteur de la blessure qui est responsable de la perte de Torah causée au blessé, mais ceci uniquement dans la mesure où ce dernier étudiait la Torah avant d'avoir été blessé et où il retourne à son étude aussitôt après sa guérison. Par contre, « S'il se relève et qu'il puisse sortir », cela signifie que, non seulement il n'éprouve pas de peine pour le temps perdu, mais en plus utilise celui dont il dispose à présent pour sortir. Le cas échéant, l'auteur de la blessure n'est pas du tout responsable de la perte d'étude de Torah donc il ne devra pas payer la perte de Torah, mais il payera le chômage et les frais de la guérison.

וְכִי יִכֶּה אִישׁ אֶת עֵינַי עֲבָדוֹ...וְאִם שָׁן עֲבָדוֹ אוֹ שָׁן אָמְתוֹ יִפֹּל לְחֻפְּשֵׁי יִשְׁלַחְנוּ תַחַת שָׁנוֹ (כ.א. כו. כז.)

« Quand un homme frappera l'œil de son esclave ... s'il fait tomber la dent de son esclave ou la dent de sa servante, il les renverra libres » (21,26-27)

Nous apprenons de ce verset que si le maître de maison a frappé son esclave cananéen et a endommagé une dent ou un œil, l'esclave sera affranchi de son esclavage. Pourquoi la Torah précise-t-elle la dent et l'œil?

Le Midrach explique que les esclaves cananéens sont des descendants de Ham. Or, Ham fut précisément avec la vue et la parole comme il est dit : « **Ham, père de Canaan, vit la nudité de son père et l'annonça à ses deux frères** » (Noah 9,22). Ainsi, l'esclave sortira en liberté contre une dent ou un œil car lorsque ce dernier subit un dommage à la dent ou à l'œil, il expie par cela les fautes commises durant sa précédente réincarnation et peut donc s'affranchir de sa condition d'esclave, sa réparation ayant été réalisée.

Tsor haHaïm

פֶּלֶאֶשֶׁר דְּבָר ה' נִעְשָׂה וְנִשְׁמַע (כד.ז)

« Tout ce qu'a prononcé Hachem, nous ferons et nous écouterons » (24,7)

Rabbi Aharon Zakai (Torat haParacha) demande pourquoi cette déclaration a été faite au pluriel. Comment pouvaient-ils savoir ce que leur prochain ressentait? Il aurait semblé plus logique que chacun déclare « Je ferai et j'écouterai ». Le Rabbi de Pchisha l'explique à l'aide de l'exemple suivant : Des prisonniers sont assis dans la même cellule d'une prison. En pleine journée d'été, alors que la chaleur est étouffante, un homme entre dans la cellule pour proposer aux détenus de l'eau. D'une seule voix, ils répondent tous par l'affirmative : « Nous voulons boire ! » Sans devoir se consulter, ils savent tous que chacun éprouve la même envie. De même, les Bné Israël avaient une grande soif de Torah. C'est pourquoi, certain que leur prochain ressentait ce même désir, chacun put affirmer au nom de tous : « Nous ferons et nous écouterons ».

כָּל אֶלְמָנָה וְיָתוּם לֹא תַעֲנוּן. אִם עָנָה תַעֲנֶנּוּ אֹתוֹ כִּי אִם צָעַק יִצְעַק

אֵלַי שָׁמַע אֲשַׁמַּע צַעֲקָתוֹ (כב. כא. כב)

« Ne fais pas souffrir la veuve et l'orphelin. Si tu oses le faire souffrir ... car s'il s'adresse à Moi en pleurant, J'écouterai certainement ses pleurs »

(22,21-22)

Le Rav Pinkous explique: En général, une personne a recours à la prière comme l'une des nombreuses façons utilisées pour alléger ses souffrances. La veuve et l'orphelin, cependant, savent qu'ils n'ont personne d'autre vers qui se tourner. C'est pourquoi ils implorent Hachem maintes et maintes fois, jusqu'à ce qu'ils soient exaucés. D'ailleurs le roi David enseigne que, dans la prière, nous sommes tous comme des orphelins:

« Car mon père et ma mère m'ont délaissé, mais Hachem me recueille » (Téhilim 27,10).

Il faut vraiment voir notre prière comme une question de vie ou de mort, ce n'est pas simplement remuer les lèvres, car c'est en fonction de cela que dépend notre vie.

מְדַבֵּר שֶׁקֶר תִּרְחַק (23. 7)

« D'une parole mensongère tu t'éloigneras » (23,7)

Le sens simple de ce verset est de s'éloigner du mensonge et de ne pas en prononcer. Mais on peut expliquer ce verset d'une autre façon. En effet, parfois, on se trouve confronté à quelqu'un qui prononce des mensonges, et on n'arrive pas à l'en empêcher et à l'arrêter. Alors, ce qu'il faut faire c'est s'éloigner de lui et de ne pas rester dans sa proximité à entendre ses propos mensongers. Cela est en allusion dans ce verset: « D'une parole mensongère tu t'éloigneras » Ne reste pas en présence de quelqu'un qui dit des mensonges. Eloigne-toi de lui et de ses paroles.

Emet véShalom

אֶת מְסַפְר יָמֶיךָ אֲמַלֵּא. וְנִתְמִי אֶת כָּל אֲיִבֶיךָ אֶלְיָךְ עֶרְף (כג.כו.כז)

« Je comblerai la mesure de tes jours. Je mettrai tous tes ennemis en fuite devant toi » (23,26-27)

Le grand-père du Gaon de Vilna (Rabbi Moché Kremer) explique ainsi: Nous trouvons dans la Guémara (Méguila 28a) que celui qui regarde le visage d'un idolâtre raccourcit ses jours, et au contraire celui qui fait attention à ne pas regarder le visage d'un idolâtre est épargné par cela. Or quand on va à la guerre, apparemment les combattants sont obligés de regarder le visage des idolâtres, ils peuvent donc en arriver à voir leur vie raccourcie.

C'est pourquoi Hachem a promis que les ennemis tourneraient la tête, donc on ne verrait pas leur visage, et la Torah dit à proximité "Je comblerai la mesure de tes jours", ceci parce qu'il n'y aura aucun besoin de regarder le visage de l'ennemi ni d'en arriver à un raccourcissement des jours.

Halakha : Allumages des bougies de Chabbat

Même si, selon la loi stricte, on est quitte de la Mitsva en n'allumant qu'une seule bougie, la coutume est que, dès son mariage, une femme allume au moins deux bougies car il est écrit à propos du Chabbat : « Souviens-toi » (Exode 20. 8) et 2) « Garde le jour du Chabbat » (Deutéronome 5. 12). L'expression « Souviens-toi » inclue toutes les Mitsvot positives du Chabbat comme le Kiddouch, les repas et le repos de tout travail tandis que l'expression « Garde le Chabbat » inclue toutes les interdictions du Chabbat (ne pas écrire, travailler, conduire, cuire, trier etc...).

Dicton : L'amour est le remède le plus efficace à tous les maux de l'âme. Rabbi Naftali de Rofchiz

Chabat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלמה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי וזוירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בן קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת גיויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'זות בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון: לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן גייזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זוהרה, גיינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מורים משה בן מרי מרים. משה בן מול פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר. אמיל חיים בן עזו עזיזה, לינה רחל בת מיה, ראובן בן חנינה.

